

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 1/15/2019
Date de révision: 2022-01-03
Version: 610B-2022a

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener
Code du produit : 610B
Catégorie chimique : Mélange de polyamines modifiées au caoutchouc

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286
www.prosetepoxy.com

Distributeur

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Muta. 2
STOT RE 2
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 3

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conseils de prudence (GHS)

: Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle, 2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl terminated	n° CAS: 68683-29-4	10 – 30
α-[2-(Aminométhyl)éthyl]-ω-[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)]	α-[2-(Aminométhyl)éthyl]-ω-[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)] Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)-	n° CAS: 9046-10-0	10 – 30
Alcool benzylique	Alcool benzylique alcool benzylique	n° CAS: 100-51-6	10 – 30
Non dangereux	Non dangereux	n° CAS: Secret commercial	7 – 13

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol	Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol, Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol and triethylenetetramine / Formaldehyde, polymer with N1,N2-bis(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and phenol / Cross-linked phenol-formaldehyde activated with triethylenetetramine / Phenol-formaldehyde, cross-linked, triethylenetetramine activated / Formaldehyde, polymer with N,N'-bis(2-aminoethyl)1,2-ethanediamine and phenol / Formaldehyde-phenol-triethylenetetraamine copolymer	n° CAS: 32610-77-8	7 – 13
Triéthylènetétramine	Triéthylènetétramine 3,6-Diazaoctane-1,8-diamine	n° CAS: 112-24-3	7 – 13
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Silice amorphe, fumée, sans cristaux Silice, amorphe, fumée, cristallin-libre	n° CAS: 112945-52-5	5 – 10
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine	Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine	n° CAS: 1101788-77-5	1 – 5
Phénol	Phénol monohydroxybenzène / acide carbolique	n° CAS: 108-95-2	1 – 5
m-Phénylènebis(méthylamine)	m-Phénylènebis(méthylamine), m-Xylène .alpha.,.alpha.'-diamine	n° CAS: 1477-55-0	1 – 5
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and (chloromethyl)oxirane / 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with diethylenetriamine / Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and 2-(chloromethyl)oxirane / Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and(chloromethyl)oxirane	n° CAS: 31326-29-1	1 – 5
Diéthylènetriamine	Diéthylènetriamine 2,2'-monodiéthylamine	n° CAS: 111-40-0	1 – 5

Remarques : L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux celluloseux. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.
-------------------	---

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée.
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Recueillir le produit répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité. Assurer une ventilation appropriée.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Température de conservation : 40°F (4°C) - 90°F (32°C). Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl]propyle (68683-29-4)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
α-[2-(Aminométhyl)éthyl]-ω-[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)] (9046-10-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Alcool benzylique (100-51-6)	
TWA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
TWA (WEEL)	10 ppm

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Pas d'informations complémentaires disponibles	
Non dangereux (Secret commercial)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol (32610-77-8)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Triéthylènetétramine (112-24-3)	
AIHA - Occupational Exposure Limits	
AIHA WEEL	1ppm ; 6 mg/ m3; Absorbed via skin
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine (1101788-77-5)	
AIHA - Occupational Exposure Limits	
AIHA WEEL ((référence Triéthylènetétramine, CAS# 112-24-3))	1ppm ; 6 mg/ m3; Absorbed via skin
Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m ³ inhalable 3 mg/m ³ fraction respirable
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	6 mg/m ³ Silice amorphe 15 mg/m ³ poussière totale 5 mg/m ³ fraction respirable
Phénol (108-95-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	19 mg/m ³
ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	250 mg/g créatinine Parameter: Phenol with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	19 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	5 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	250 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	19 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	5 ppm
NIOSH REL (Ceiling)	60 mg/m ³
NIOSH REL C [ppm]	15,6 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	SK: SYS(FATAL)-DIR(COR) Apr 2011
m-Phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL Ceiling [ppm]	0,018 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (Ceiling)	0,1 mg/m ³
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane (31326-29-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	Voir la diéthylènetriamine

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Diéthylènetriamine (111-40-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	4 mg/m ³
NIOSH REL TWA [ppm]	1 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	SK: SYS-DIR(COR)-SEN Oct 2020

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés.
Protection oculaire:
Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Gel
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: Aminé
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,59
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 300 °F (149°C) [Estimation basée sur des produits similaires]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 11,8 g/l (0.10 lbs/gal)
Densité apparente	: 8,67 lb/gal (1.04 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'ignition. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides. matières comburantes. Composés halogénés. Un chauffage externe ou un auto-échauffement pourrait entraîner une augmentation rapide de la température et de la pression. Si une telle condition devait se produire dans un tambour, celui-ci pourrait se dilater et se rompre violemment.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Nom	CAS#	LD ₅₀ Orale	LD ₅₀ Cutanée	LC ₅₀ Inhalation
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle	68683-29-4	>15,400 mg/kg	>3000 mg/kg	Pas de données
α-[2-(Aminométhyl)éthyl]-ω-[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)]	9046-10-0	2855 mg/kg	2980 mg/kg	>0.74 mg/L 8h vapor
Alcool benzylique	100-51-6	1620 mg/kg	Pas de données	>4.18 mg/l 4h aerosol
Non dangereux	NA	Pas de données	Pas de données	Pas de données
Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol	32610-77-8	Pas de données	Pas de données	Pas de données

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Triéthylènetétramine	112-24-3	1716 mg/kg	1465 mg/kg	No data
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine	1101788-77-5	1716 mg/kg (référence Triéthylènetétramine)	1465 mg/kg	No data
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg	No data
Phénol	108-95-2	317 mg/kg	630 mg/kg (solid)	0.9 mg/l; 8h
m-Phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	980 mg/kg	2000 mg/kg	1.34 mg/l 4h mist / aerosol
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane	31326-29-1	1620 mg/kg	Pas de données	Pas de données
Diéthylènetriamine	111-40-0	1080 mg/kg	1090 mg/kg	**0.07-0.3 mg/l 4h mist/aerosol

**Les données de la CL50 pour cette substance ont été obtenues en soumettant des rats à un aérosol aéroporté ou à une atmosphère brumeuse dans une enceinte d'essai. Il n'a pas été démontré si ces données sont directement liées à un risque inhérent à l'usage de ce produit, comme on s'y attendrait dans des conditions d'utilisation normales, prévisibles ou projetées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

pH: 10,59

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 10,59

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Non classé

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)

Groupe IARC : 3 - Inclassable

Phénol (108-95-2)

Groupe IARC : 3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Phénol (108-95-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane (31326-29-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Alcool benzylique (100-51-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) : 400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

Phénol (108-95-2)

LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) : 260 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit

NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours) : 130 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane (31326-29-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) : 60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Diéthylènetriamine (111-40-0)

LOAEL (oral, rat, 90 jours) : 530 – 620 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

NOAEL (oral, rat, 90 jours) : 70 – 80 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

α-[2-(Aminométhyl)éthyl]-ω-[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)] (9046-10-0)	
CE50 - Crustacés [1]	80 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna
NOEC (chronique)	7,64 mg/l Organismes de test(Espèces):
Alcool benzylque (100-51-6)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CL50 - Poisson [2]	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
NOEC chronique poisson	48897 mg/l Organismes de test(Espèces): Autre: Durée: '30 d'
Triéthylènetétramine (112-24-3)	
CL50 - Poisson [1]	570 mg/l <Missing Translation : (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Poecilia reticulata [semi-statique])
CE50 - Crustacés [1]	31,1 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	495 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas)
Phénol (108-95-2)	
CL50 - Poisson [1]	11,9 – 50,5 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 - Crustacés [1]	4,24 – 10,7 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [Statique])
CL50 - Poisson [2]	20,5 – 25,6 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 - Crustacés [2]	10,2 – 15,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	0,16 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna Durée: '16 d'
NOEC chronique poisson	0,077 mg/l Organismes de test(Espèces): Autre: Durée: '60 d'
m-Phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
CL50 - Poisson [1]	87,6 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oryzias latipes [semi-statique])
CE50 - Crustacés [1]	15,2 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna
LOEC (chronique)	15 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'
NOEC (chronique)	4,7 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane (31326-29-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 47 mg/l Organismes de test(Espèces): Oncorhynchus mykiss (noms précédents: Salmo gairdneri)
Diéthylènetriamine (111-40-0)	
CL50 - Poisson [1]	248 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Poecilia reticulata [statique])
CE50 - Crustacés [1]	16 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1014 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Poecilia reticulata [semi-statique])
CE50 - Crustacés [2]	16 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna
LOEC (chronique)	11,3 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'
NOEC (chronique)	5,6 mg/l Organismes de test(Espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

NOEC chronique poisson	> 10 mg/l Organismes de test(Espèces): Gasterosteus aculeatus Durée: '28 d'	
Nom	CAS#	Écotoxicité
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-[[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyle]propyle	68683-29-4	Non classé
α -[2-(Aminométhyl)éthyl]- ω -[2-(aminométhyl)éthoxy]poly[oxy(méthyléthylène)]	9046-10-0	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 2
Alcool benzylique	100-51-6	Non classé
Non dangereux	NA	Non classé
Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol	32610-77-8	Aquatic Chronic Cat. 3
Triéthylènetétramine	112-24-3	Aquatic Chronic Cat. 3
Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine	1101788-77-5	(Reference Triethylenetetramine); Aquatic Chronic Cat. 3
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	Non classé
Phénol	108-95-2	Aquatic Acute Cat. 3; Aquatic Chronic Cat. 2
m-Phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane	31326-29-1	Non classé
Diéthylènetriamine	111-40-0	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1
Triéthylènetétramine (112-24-3)	
FBC - Poissons [1]	(aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,4
Phénol (108-95-2)	
FBC - Poissons [1]	(aucune bioaccumulation prévue)
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,5
Diéthylènetriamine (111-40-0)	
FBC - Poissons [1]	0,3 – 1,7
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,3

12.4. Mobilité dans le sol

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT/TMD) : UN3259
N° ONU (IMDG) : 3259
N° UN (IATA) : 3259

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines, solid, corrosive n.o.s. (Polyoxypropylènediamine)
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (Polyoxypropylènediamine)
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Polyamines, solid, corrosive, n.o.s. (Polyoxypropylènediamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Classe (DOT/TMD) : 8
Étiquettes de danger (DOT/TMD) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).


Phénol, 2,4,6-tris[(diméthylamino)méthyl]-, produits de réaction avec la triéthylènetétramine (1101788-77-5)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

 **ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à Oxyde de propylène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Oxyde de propylène (75-56-9)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

Alcool benzylique (100-51-6)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know

Triéthylènetétramine (112-24-3)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know

Phénol (108-95-2)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

m-Phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

Diéthylènetriamine (111-40-0)

U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know

Oxyde de propylène (75-56-9)

U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

SECTION 16: Autres informations

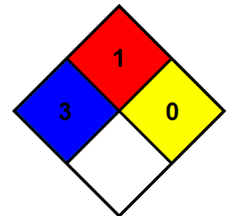
Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 01/03/2022
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H	
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Danger pour la santé NFPA : 3 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes.
Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation de danger Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical
Inflammabilité : 1 Danger léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

WEST SYSTEM® SIX10® Part B Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.